

# Séance du 5 octobre 2016

à 20h30

Convocation du 29.09.16 affichée le 29.09.16

Conseillers en exercice : 9 présents : 7 votants : 8

PRESIDENCE : Bernard LEBARON, Maire

PRESENTS : Bernard LEBARON, Muriel LAINE, Juliette HURLOT, Jean-Michel COSTARD, Pascal BIGARD, Emmanuel LEHMANN, et Jacqueline GUERARD

ABSENTS : Jean-Yves FAUTRAT a donné procuration à Bernard LEBARON  
Frédéric MOUCHEL

SECRETAIRE de SEANCE : Jacqueline GUERARD

## SDCI – PERIMETRE DE L'EPCI DU COTENTIN

Le Maire présente au conseil le diaporama réalisé pour les élus de la Communauté de Communes de St Pierre Eglise.

Il apporte des informations et des précisions concernant les devenir des compétences exercées par la Communauté de Communes et que la Communauté d'Agglomération (CAC) ne sera pas obligée d'exercer. Les communes qui récupéreront ces compétences pourront créer un syndicat intercommunal ou établir des conventions.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin aura beaucoup de poids dans la CAC car elle apportera la majorité du personnel qualifié dans les domaines majeurs, provenant essentiellement de l'ancienne Communauté Urbaine.

En matière d'urbanisme, les Plans Locaux d'Urbanisme deviennent une compétence obligatoire de la CAC. Cependant, l'instruction des demandes d'urbanisme reste à la charge des communes et, l'Etat n'apportera plus son concours par la DDTM, car la commune sera membre d'une Communauté de plus de 10 000 habitants.

## RAPPORT SUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE 2015 DU SIAEP

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Syndicat d'eau du Val de Saire.

Celui-ci sera mis à la disposition du public, aux heures d'ouverture de la mairie.

## TRANSFERT DES COMPETENCES DES SIAEP de Saint Pierre Eglise ET du Val de Saire AU SDeau50 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SDeau50

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2016 autorisant le transfert à compter du 31 décembre 2016 de la totalité des compétences exercées par les SIAEP de Saint Pierre Eglise et du Val de Saire au SDeau50 et constatant la dissolution de ces deux SIAEP à cette date,

Considérant que la commune de Clitourps va devenir membre du Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) Saint Pierre-Val de Saire au sein du SDeau50, échelon opérationnel pour l'exercice de la compétence production / distribution,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :**

- Délégué titulaire : Jean-Yves FAUTRAT
- Délégué suppléant : Bernard LEBARON

Pour siéger dans le Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) Saint Pierre-Val de Saire au sein du SDeau50.

## FRELONS ASIATIQUES ET CHENILLES URTICANTES

Il y a eu 2 nids de frelons asiatiques à Clitourps.

Le Maire donne connaissance au conseil de la lettre et de la convention de la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) qui propose de gérer la destruction des nids de frelons asiatiques et les chenilles urticantes.

La convention prévoit des actions de sensibilisation, de surveillance, de protection des ruchers, de destruction des nids de frelons asiatiques et de lutte contre les chenilles urticantes.

La participation de la commune sera de 15€ pour 2016, plus le coût d'intervention d'une entreprise privée pour la destruction de chaque nid dans la commune.

Le Maire souligne que le raticide est acheté à la FDGDON et, qu'elle entreprend dans le département des actions de lutte contre d'autres nuisibles, comme le ragondin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée par la FDGDON et donne pouvoir au Maire pour la signer.

### **EOLIENNE LUDIQUE**

Le conseil municipal, considérant les travaux restant à réaliser au programme « éolienne ludique », à l'unanimité, décide de modifier le budget 2016 comme suit :

Opération 40 « éolienne ludique » article 2158 / 40 : + 5 000 €

Opération 54 « aménagement terrain Hm de Haut » article 2312 / 54 : - 5 000 €

### **PANNEAU D’AFFICHAGE DE LA MAIRIE**

Le panneau d'affichage en bois est devenu hors d'usage. Les escargots viennent y manger les affiches.

Le conseil décide d'acheter 3 vitrines d'affichage, 0.75mx1.00m, qui seront posées au même emplacement, pour la somme de 1 119,30 € HT.

### **VOIRIE**

L'Agence Technique de Valognes des routes départementales a établi une estimation du coût de réfection des routes communales à 222 069 € TTC enrobé, et 137 265 € en bicouche.

### **FRAIS DE SCOLARITE**

Comme il y a eu moins d'enfants scolarisés aux écoles publiques de St Pierre Eglise, le coût par élève a fortement augmenté.

En 2015, la préfecture avait mis en demeure la commune de verser les frais de scolarité à l'Ecole Notre Dame, au barème préfectoral, pour 2014, alors que la commune avait déjà versé à l'école, le même montant par élève que celui demandé par la commune de St Pierre Eglise. Une réponse avec tous les justificatifs de versement a été adressée à la préfecture.

A la demande du maire, le conseil décide de continuer à verser à l'école Notre Dame le même montant par élève que celui payé à la commune de St Pierre Eglise (1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION)

### **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

- En raison du manque de visibilité, un miroir sera posé à la sortie de la place de la mairie et de la route du Prieuré.
- Pascal Bigard signale que les pluies orageuses, en août, ont apporté beaucoup de boues sur les routes. Il souhaite que les agriculteurs soient sensibilisés à ce problème, surtout après la réfection des routes communales.